



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 – 9
Partie 2 Corrections aux cartes	10 – 16
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	17 – 18
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	19 – 22
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	23 - 28

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

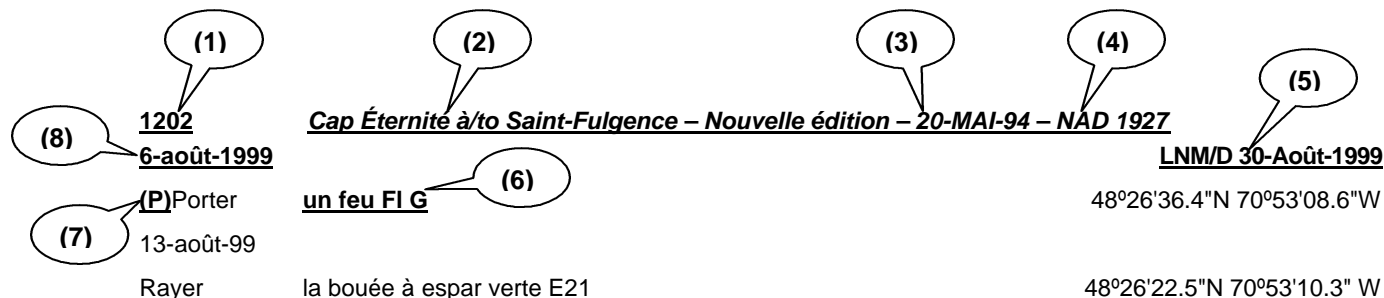
NOTA: This publication is also available in English.

BULLETIN AVIS AUX UTILISATEURS

Par souci d'améliorer les services aux clients, nous nous préparons à apporter les modifications suivantes à l'édition mensuelle des « Avis aux navigateurs » au début du nouveau millénaire.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



1-Numéro de la carte
2-Titre de la carte
3-Date de la dernière nouvelle édition de la carte
4-Niveau de référence

5-Dernière correction
6-Modification de la carte
7-Type d'avis
8-Date de la correction hebdomadaire de la carte

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou (L)dernier (**N**)Avis aux (**M**)navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

DU NOUVEAU À L'HORIZON

Rapports d'activité

Un rapport d'activité régional ayant pour objet les aides maritimes décrira en détail les activités non encore transposées sur les cartes ni mentionnées dans les publications nautiques. Ces rapports d'activité, qui seront suivis de mises à jour mensuelles, seront publiés à titre de référence seulement. Ils ne justifieront aucun relâchement de la vigilance au cours de la navigation dans les secteurs illustrés. Les cartes et les publications nautiques seront mises à jour le plus rapidement possible en vue de faire état des modifications mentionnées dans ces rapports d'activité.

Liste de diffusion des documents

Une carte de renouvellement d'abonnement aux documents sera jointe à l'édition mensuelle.

Site Internet des Avis aux navigateurs

Publications

Le réseau Internet vous permet d'accéder gratuitement à toutes les publications des « Avis aux navigateurs ». Tous les volumes du « Livre des feux, des bouées et des signaux de brume » et « l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs » sont mis à jour chaque mois.

Profil de l'utilisateur des cartes

Les utilisateurs qui désireraient recevoir par courrier électronique les corrections cartographiques mentionnées dans les « Avis aux navigateurs » peuvent établir à cette fin un compte de « profil d'utilisateur » sur le site.

Présentation hebdomadaire des corrections apportées aux cartes

Les corrections apportées aux cartes seront bientôt présentées chaque semaine sur le site Internet.

Les prochains bulletins vous tiendront au courant de l'instauration de ces nouveautés.

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330, 331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314, 315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RECEVEURS DGPS - MISE EN GARDE

Les signaux transmis par le système de positionnement global différentiel (DGPS) de la Garde côtière canadienne comprennent de l'information intégrée conçue pour alerter les usagers de récepteurs DGPS de type utilisateur que le système ne fonctionne pas dans les limites de tolérance ou qu'il est défectueux. Durant les essais, on a constaté que certains récepteurs DGPS de type utilisateur ne peuvent capter l'information adéquatement. Si l'information est mal captée par l'équipement d'un utilisateur, cela peut amener des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec votre fabricant ou votre fournisseur de DGPS pour vous assurer que votre récepteur peut capter correctement l'information relative au bon fonctionnement de la station de référence DGPS.

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

La Garde côtière canadienne a reçu des rapports en mars 1997 concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabriquant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabriquant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabriquant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention Aides à la navigation

2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 5667
St. John's, TN
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 1000
Dartmouth, NE
B2Y 3Z8

Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1- Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2- a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	79 bouées enlevées 56 bouées converties	19 bouées à convertir (non lumineuses)	nil
2- b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3- Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 un site ne sera plus abandonné	3	nil
4- Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5- Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	5 (dont deux signaux de brume)	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
101 boulevard Champlain
Québec, QC
G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives aux programmes maritimes des aides à la navigation se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes

Garde côtière canadienne

Ministère des Pêches et Océans

201 Front Street North, suite 703

Sarnia, ON

N7T 8B1

N^{os} de téléphone : (519) 383-1859 / (519) 383-1861

N^o de télécopieur : (519) 383-1989

GRANDS LACS - Niveau d'eaux

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|--------------------------------------------|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry |
| 3) Chenal Big Dog | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation | 6) Passe Seven Mile |
| 7) Chenal Shebeshekong | 8) Passe Shoal |
| 9) Hangdog | 10) Norgate |
| 11) Chenal Cunninghams | 12) Passe Rogers |
| 13) Chenal Parting | 14) Baie Beaverstone |
| 15) Chenal Lansdowne | |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196

Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865

Al Dion - Surintendant régional - Sarnia (519) 393-1859

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
 Direction générale des programmes maritimes
 Garde côtière canadienne
 Ministère des Pêches et Océans
 Ottawa, Ontario
 K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037
 Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE CODE	POSTAL
PROVINCE	PAYS .
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS .

N° d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1311	10	L/C 4775	14		
1312	10	6201	15		
1512	10, 11	6213	15		
1513	11, 12	6216	15		
2203	12	6240	15		
L/C 2228	12	6242	15		
2241	12	6251	15		
2261	12	L/C 8005	15		
L/C 4001	13	L/C 8046	15		
L/C 4003	13	L/C 8047	16		
L/C 4006	13				
L/C 4012	13				
4142	13				
4244	13				
4245	13				
L/C 4255	13				
L/C 4320	14				
L/C 4340	14				
4342	14				
4386	14				
4426	14				
4633	14				
4663	14				
4763	14				
4764	14				

INDEX

OCÉAN ATLANTIQUE – Zone de contrôle entourant la plateforme de forage	9
PORT DE TORONTO - ATTENTION : Tous les clubs de plaisance et marinas et l'Ontario Sailing Association.....	5
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	
- Modifications à l'Édition Annuelle des Avis aux Navigateurs 2000.....	8
- Modification à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) – Édition Annuelle 2000.	17
SONDAGE DESTINÉ AUX UTILISATEURS DES AVIS AUX NAVIGATEURS	1

SONDAGE DESTINÉ AUX UTILISATEURS DES AVIS AUX NAVIGATEURS

NAVIGATEURS

DITES-NOUS COMMENT NOUS POUVONS VOUS AIDER !

INTERNET NOUS DONNE LA POSSIBILITÉ D'ADAPTER LE SITE NOTMAR AUX BESOINS PARTICULIERS DE NOS UTILISATEURS. LE PRÉSENT SONDAGE NOUS DONNE UN APERÇU DE CE QUE RÉSERVE L'AVENIR. VOTRE RÉTROACTION S'AVÈRE ESSENTIELLE POUR NOUS PERMETTRE D'ÉLARGIR NOS SERVICES ET DE RÉPONDRE À VOS EXIGENCES EN TIRANT PLEINEMENT AVANTAGE DE LA NOUVELLE TECHNOLOGIE.

MONTEZ À BORD ET NAVIGUEZ DANS NOTRE SONDAGE AUPRÈS DES UTILISATEURS

INSTRUCTIONS

Le présent questionnaire se divise en trois parties, comme suit :

Information statistique

Accès électronique (Internet)

Avenir de la copie imprimée (support papier)

Vous trouverez des questions fermées, des questions à choix multiples et des questions ouvertes exigeant développement.

1. INFORMATION STATISTIQUE

Nous aimerions débiter en recueillant certains renseignements de base à votre sujet et au sujet de l'utilisation que vous faites des avis aux navigateurs. L'information fournie dans la présente section nous permettra de vérifier que les répondants au sondage constituent un échantillon représentatif de la communauté maritime. Tous les renseignements seront traités de façon strictement confidentielle et ne seront aucunement divulgués.

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous, à votre sujet ou au sujet de votre organisation.

Nom

Adresse

Ville, Province ou État

Pays

Courriel

1.1 Laquelle des désignations ci-dessous correspond le mieux au groupe dont vous faites partie au sein de la communauté maritime ?

- Utilisateur commercial
 Conducteur d'embarcation de plaisance
 Grand public
 État/armée
 Autre

--

2. ACCÈS ÉLECTRONIQUE (INTERNET)

2.1 Avez-vous déjà visité le site Web notmar.com avant aujourd'hui ?

- Oui
 Non (Si non, veuillez passer à la question 2.11)

2.2 Si oui, quelle est la fréquence de vos visites sur notre site ?

- Quotidienne
 Hebdomadaire
 Mensuelle
 Saisonnière
 Autre

2.3 Comment avez-vous entendu parler du site ?

- Découvert par hasard en naviguant sur Internet
 Bouche à oreille
 Publicité sur les avis aux navigateurs (version papier)
 Autre

2.4 Parmi les formats de publication offerts sur le site, lequel préférez-vous utiliser ?

- Language hypertexte (HTML)
 Dossiers Adobe Acrobat (.pdf)
 Dossiers MSWord (.doc)

2.5 Quels sont les services que vous utilisez sur le site ?

- Avis mensuels aux navigateurs
 Livres des feux, des bouées et des signaux de brume
 Avis annuels aux navigateurs
 Autre

2.6 Qu'aimez-vous le plus au sujet de notre site?

- La facilité de trouver l'information recherchée
 L'utilité de l'information fournie dans le site
 Le téléchargement de l'information est rapide et fiable
 La disponibilité constante du site
 Les recommandations d'hyperliens
 Autre

2.7 Qu'aimez-vous le moins au sujet de notre site?

- La difficulté de trouver l'information recherchée
 L'inutilité de l'information fournie dans le site
 Le téléchargement de l'information est difficile et aléatoire
 L'insuffisance de liens vers d'autres ressources
 L'impossibilité d'accéder notamment aux graphiques et aux documents en format Adobe Acrobat au moyen de mon équipement
 Autre

2.8 Utilisez-vous la fonction RECHERCHE qui se trouve sur la barre de boutons du site ?

- Oui
 Non

2.9 Utilisez-vous la fonction profil d'utilisateur qui vous permet dorénavant de recevoir automatiquement (par courriel) les avis qui ont une incidence sur vos cartes ?

- Oui
 Non

2.10 Recommanderiez-vous notre site ?

- Oui
 Non (Si non, veuillez expliquer)

--

2.11 Que pensez-vous des nouveautés que nous apporterons très bientôt au site ?

- Publication hebdomadaire plutôt que mensuelle des avis aux navigateurs

Commentaires

- Annexes graphiques affectant les avis actuellement publiés dans le site

Commentaires

2.12 Avez-vous accès à Internet ?

- Non
 Oui (Si oui, veuillez préciser.)

Veuillez nous faire des suggestions pour améliorer n'importe quel aspect du site.

3. AVENIR DE LA COPIE IMPRIMÉE (SUPPORT PAPIER)

3.1 Quel support utilisez-vous pour consulter les avis mensuels aux navigateurs qui ont été publiés ?

- La version électronique (Internet)
 La version papier
 Les deux

3.2 Si vous utilisez les deux supports (voir question 3.1), lequel préférez-vous et pour quelle(s) raison(s) ?

3.3 Avez-vous accès à Internet?

- Accès direct (à la maison, au bureau)
 Autre (parents, amis, bibliothèque, marinas)
 Pas d'accès à Internet

PARTIE 1 – Édition 08/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

3.4 Est-il indispensable pour vous de recevoir les avis mensuels aux navigateurs par l'intermédiaire de Postes Canada ? (La version électronique obtenue dans Internet est considérée comme un document officiel.)

<input type="checkbox"/>	Non
<input type="checkbox"/>	Oui (Si oui, pourquoi ?)
<input style="width: 600px; height: 15px;" type="text"/>	

3.5 Si vous avez toujours besoin de la version papier des avis mensuels aux navigateurs, quel montant seriez-vous disposé à payer à titre de frais annuels d'abonnement pour continuer à recevoir les avis par l'intermédiaire de Postes Canada ? (Veuillez noter que les coûts d'impression et d'envoi postal se chiffrent à environ 300 000 \$ par année tandis que la version obtenue par Internet représente pour les contribuables un coût annuel d'environ 1 200 \$.)

<input type="checkbox"/>	50 \$ - 75 \$
<input type="checkbox"/>	75 \$ - 100 \$
<input type="checkbox"/>	100 \$ - 125 \$

3.6 Sachant que la version obtenue par Internet est considérée comme un document officiel, dans combien de temps pensez-vous utiliser exclusivement cet outil (plus de diffusion papier) ?

<input type="checkbox"/>	Dans 1 an
<input type="checkbox"/>	Dans 18 mois
<input type="checkbox"/>	Dans 24 mois
<input type="checkbox"/>	Jamais

Commentaires généraux

<input style="width: 600px; height: 15px;" type="text"/>
<input style="width: 600px; height: 15px;" type="text"/>
<input style="width: 600px; height: 15px;" type="text"/>
<input style="width: 600px; height: 15px;" type="text"/>

Merci d'avoir pris le temps de répondre à notre sondage !

Veuillez retourner le présent sondage à l'adresse suivante :

Superintendant, Information et publications
Aides à la navigation
Programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

PORT DE TORONTO - ATTENTION : Tous les clubs de plaisance et marinas et l'Ontario Sailing Association.

L'article 61 de la *Loi maritime du Canada* précise que les administrations portuaires doivent prendre les mesures nécessaires en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens dans le port. Le Bureau de l'aviation civile de Transports Canada nous a avisé d'un problème qui nuit à la sécurité des avions commerciaux à l'approche de l'Aéroport du centre ville de Toronto. L'Administration portuaire de Toronto a, par conséquent, reçu l'instruction de modifier le système des aides à la navigation du port et du havre de Toronto au plus tard le 14 juillet 2000. Les modifications seront décrites dans les *Avis à la navigation* (radiodiffusés et écrits), les *Avis aux navigateurs* et les cartes marines mises à jour. Les *Avis à la navigation* sont publiés chaque semaine et disponibles aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

Voici une description sommaire des changements. Premièrement, tous les bateaux de plus de 60 pieds de hauteur (au-dessus de l'eau) sont soumis à un contrôle intégral lorsqu'ils entrent dans le port ou en sortent par le chenal ouest. En effet, ils doivent communiquer avec l'Aéroport du centre ville de Toronto sur le canal 12 maritime pour avoir l'autorisation de naviguer dans le chenal. Cette autorisation doit être obtenue à la hauteur de la bouée TT14 lors de la sortie du port par le chenal, et à la hauteur de la bouée TT1 lors de l'entrée au port par ce chenal. Les bateaux de 60 pieds de hauteur doivent également naviguer à plus de 1 000 pieds à l'est des bouées d'endroit interdit (*KEEP OUT*) du côté du port qui donne sur l'aéroport. Pour plus de précision, appeler l'Aéroport du centre ville de Toronto sur le canal 12.

Le deuxième changement consiste à déplacer de 400 pieds vers le large les bouées d'endroit interdit mouillées aux deux extrémités de l'aérodrome. Cette mesure vise à améliorer considérablement la sécurité des bateaux de moins de 60 pieds de hauteur et des aéronefs à l'approche de l'aérodrome dans la zone-tampon de sécurité. De nouvelles bouées-repères seront en même temps mouillées 1 000 pieds à l'est des bouées d'endroit interdit du port intérieur, en vue de faire passer plus à l'est les bateaux de plus de 60 pieds.

La modification du système d'aides à la navigation assure un niveau de sécurité acceptable pour les aéronefs à l'approche de l'aérodrome. L'Administration portuaire de Toronto admet que la relocalisation des aides à la navigation pourrait contrarier des plaisanciers et des utilisateurs du port de Toronto, mais elle doit établir un juste milieu entre les besoins des groupes d'utilisateurs et la sécurité du grand public.

Nous joignons à la présente, pour distribution et affichage, les nouvelles coordonnées des bouées d'endroit interdit du port et du havre de Toronto ainsi qu'un dessin approximatif du secteur.

Bouées d'endroit interdit

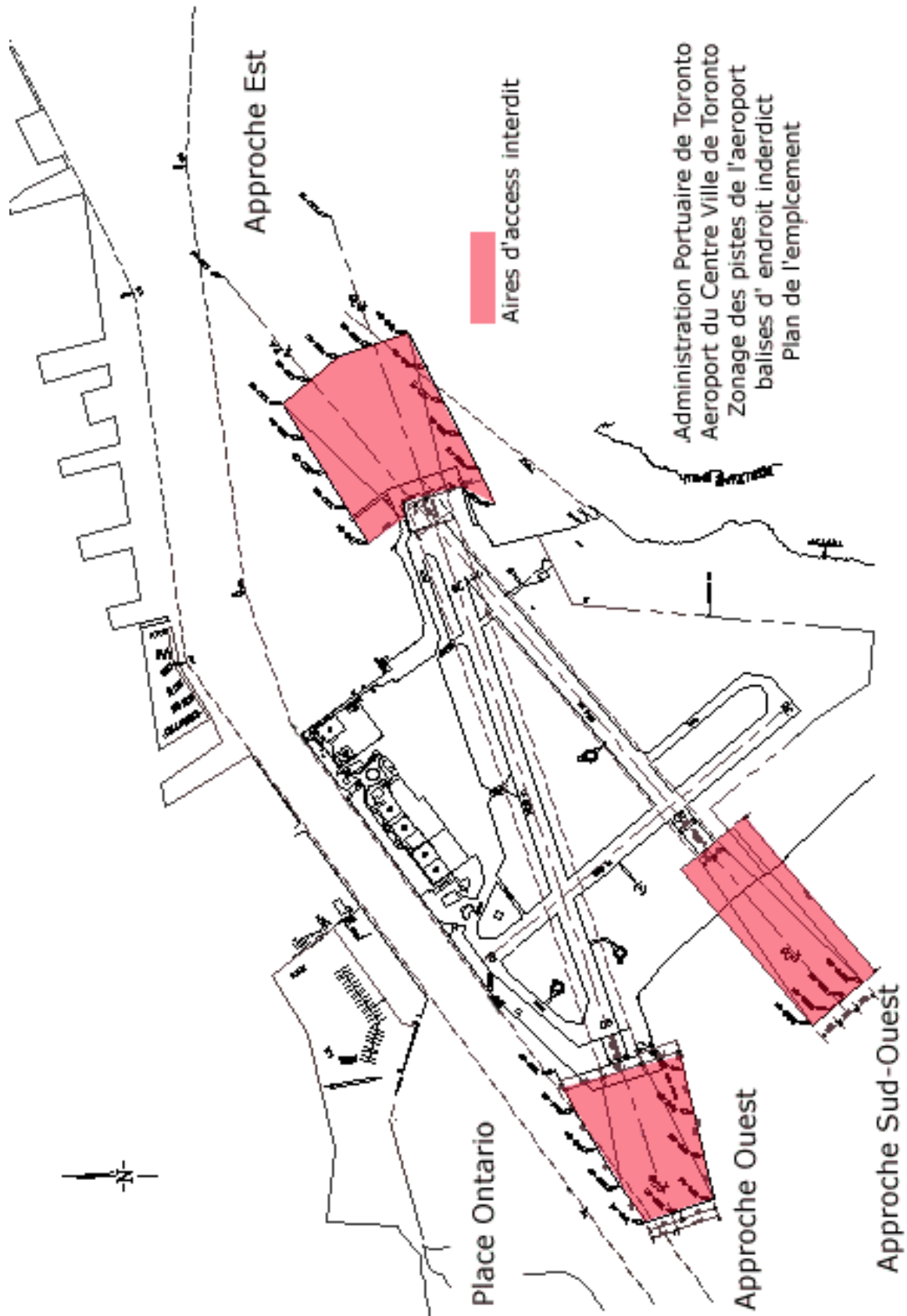
Côté est

N°	Vers le Nord	Vers le Sud	Latitude	
			Nord	Ouest
EKO-01	4,832,296.9	629,909.3	43°37'56.4"	79°23'22.5"
EKO-02	4,832,347.2	629,987.0	43°37'57.9"	79°23'19.0"
EKO-03	4,832,397.4	630,064.6	43°37'59.5"	79°23'15.5"
EKO-04	4,832,447.7	630,142.3	43°38'01.1"	79°23'12.0"
EKO-05	4,832,497.9	630,219.8	43°38'02.7"	79°23'08.5"
EKO-06	4,832,434.5	630,275.7	43°38'00.6"	79°23'06.0"
EKO-07	4,832,374.5	630,328.7	43°37'58.6"	79°23'03.7"
EKO-08	4,832,293.9	630,357.5	43°37'56.0"	79°23'02.5"
EKO-09	4,832,215.3	630,385.8	43°37'53.4"	79°23'01.3"
EKO-10	4,832,174.6	630,310.2	43°37'52.1"	79°23'04.7"
EKO-11	4,832,133.9	630,234.7	43°37'50.9"	79°23'08.1"
EKO-12	4,832,093.2	630,159.2	43°37'49.6"	79°23'11.5"
EKO-13	4,832,052.6	630,083.9	43°37'48.3"	79°23'14.9"
EKO-14	4,832,019.2	630,002.9	43°37'47.3"	79°23'18.6"
EKO-15	4,832,375.4	630,587.3	43°37'58.5"	79°22'52.2"
EKO-16	4,832,597.6	630,457.1	43°38'05.8"	79°22'57.8"

Côté ouest

N°	Vers le Nord	Vers le Sud	Latitude	
			Nord	Ouest
WKO-01	4,831,568.7	628,732.4	43°37'33.5"	79°24'15.6"
WKO-02	4,831,544.3	628,635.4	43°37'32.8"	79°24'20.0"
WKO-03	4,831,519.4	628,538.6	43°37'32.0"	79°24'24.3"
WKO-04	4,831,495.6	628,441.4	43°37'31.3"	79°24'28.7"
WKO-05	4,831,571.3	628,414.2	43°37'33.8"	79°24'29.8"
WKO-06	4,831,646.2	628,387.2	43°37'36.2"	79°24'31.0"
WKO-07	4,831,699.2	628,472.7	43°37'37.9"	79°24'27.1"
WKO-08	4,831,751.6	628,557.2	43°37'39.5"	79°24'23.3"
WKO-09	4,831,806.5	628,645.8	43°37'41.3"	79°24'19.3"
WKO-10	4,831,859.2	628,730.8	43°37'42.9"	79°24'15.5"

Système de coordonnées de la projection transversale universelle de Mercator (UTM) – Zone 17 Nord – Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83)



PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à l'Édition Annuelle des Avis aux Navigateurs 2000.

Page C25-5

Zone des Services de trafic maritime de la baie Placentia

Tableau III – Points d'appel

Modifier les coordonnées pour des Points d'appel comme suite:

Numéro	Description géographique	
6	47°23'01"N	54°05'13"W
7	47°31'55"N	54°00'32"W
8	47°37'01"N	54°01'53"W
9	47°42'35"N	54°03'22"W

Page C25-15

Tableau II – Identification et Fréquences, Nota sous le tableau

Rayer entièrement le paragraphe et remplacer par :

Nota : La voie 6 (156.3 MHz) est disponible

Page C25-17

Numéro 21, Secteur 5, Description générale et conditions

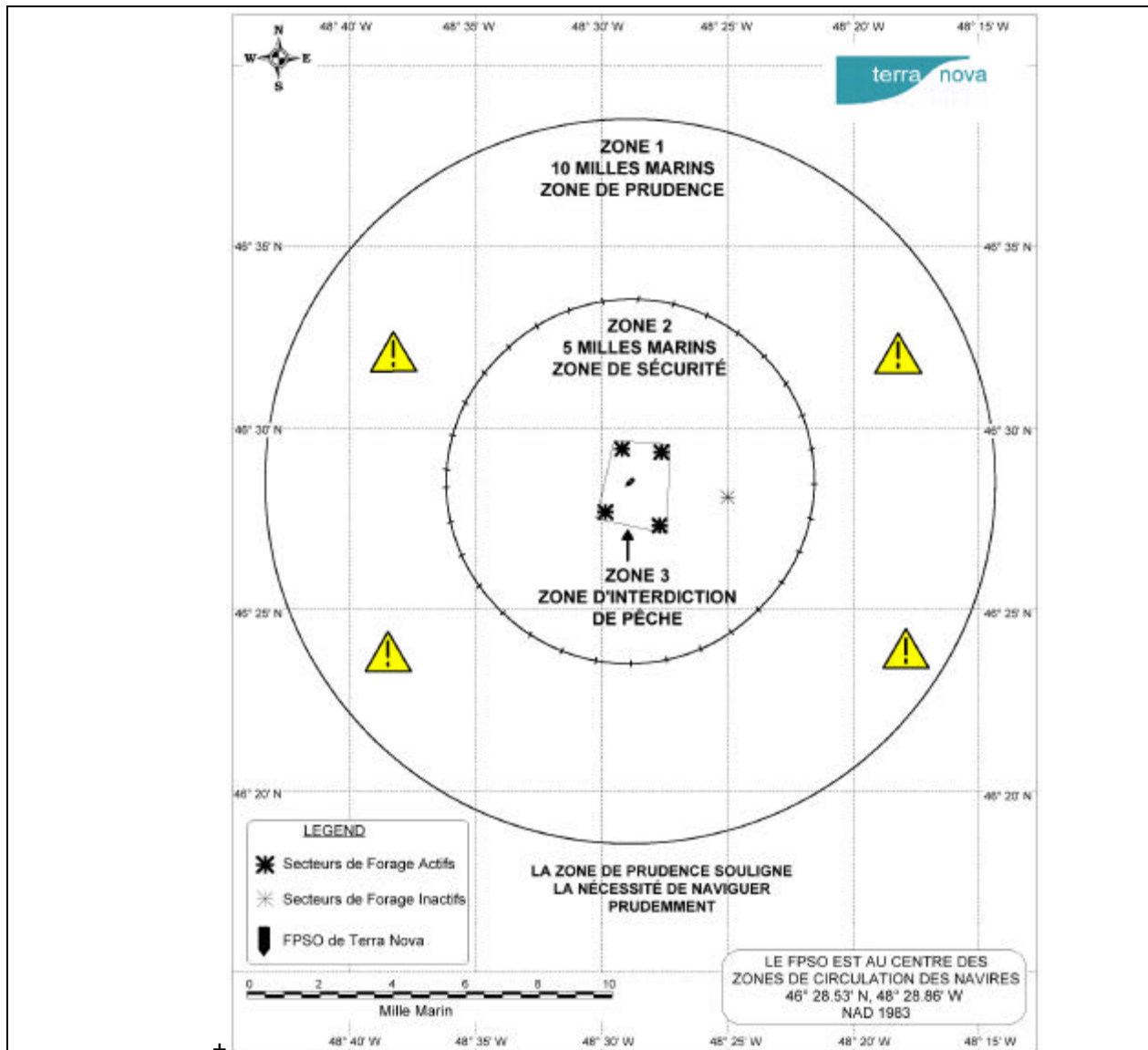
Rayer l'entrée (Navire montant seulement)

Page C25-17

Renseignements additionnels, 6, deuxième paragraphe, dernière ligne

Remplacer le mot *diffusion* par le mot *informations*

OCÉAN ATLANTIQUE – Zone de contrôle entourant la plateforme de forage



Trois zones de contrôle du trafic ont été établies dans le but d'empêcher d'autres navires d'entrer en collision avec le FPSO (bâtiment de production, stockage et transbordement), les MODU (unités mobiles de forage) et les installations de surface et sous-marines associées de Terra Nova. Ces zones sont assujetties aux lois du Canada. Des mesures de surveillance permanentes (24 heures) sont appliquées et les sanctions peuvent inclure des amendes et l'immobilisation du navire et/ou de l'équipage. Les navires qui s'approchent du FPSO ou d'un MODU doivent établir la communication sur le canal 16 ou par le SMDSM.

10 Milles Marins Zone de prudence – Zone 1 : Avant d'entrer dans la zone de prudence de 10 milles marins, un navire doit aviser le FPSO de sa position, de sa route et de son intention de passer dans la zone. Aucune approche à moins de 5 milles marins du FPSO n'est autorisée, sauf dans les cas décrits ci-dessous.

5 Milles Marins Zone de sécurité – Zone 2 : Les navires voulant entrer dans la zone de sécurité de 5 milles marins, y compris les navires ravitailleurs de Terra Nova et les bateaux de pêche, doivent obtenir l'autorisation préalable du FPSO ou du MODU. Une fois sortis de la zone de sécurité après une visite, les capitaines doivent en aviser le FPSO ou le MODU. Ils doivent faire la même demande d'entrée à la prochaine visite. Aucune approche à moins de 3 milles marins du FPSO n'est autorisée, sauf dans le cas des navires ravitailleurs de Terra Nova et des bateaux de pêche autorisés.

Zone d'interdiction de pêche – Zone 3 : Les angles de cette zone sont établis à 500 mètres des secteurs de forage actifs. Il est en tout temps interdit aux bateaux de pêche de pêcher ou passer dans cette zone. La pêche est interdite à moins de 50 mètres des dispositifs d'ancrage d'un MODU. Les navires ravitailleurs doivent obtenir la permission du directeur de l'installation de forage (OIM) avant d'entrer dans cette zone et de s'approcher du FPSO ou des installations de surface associées.

Angles de la zone d'interdiction	NW	NE	SW	SE
	46° 29.65' N	48° 29.50' W	46° 29.55' N	48° 27.29' W
	46° 27.51' N	48° 30.20' W	46° 27.10' N	48° 27.41' W

**PARTIE 2 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

1311 - Sorel a/to Varennes - Carte Nouvelle - 05-NOV-1999 - NAD 1983

04-AOU-2000.		LNM/D. 28-JUL-2000
Rayer	la limite de zone draguée avec une profondeur de 9,1 mètres	joignant 46°02`48.6"N 073°08`28.0"W 46°02`50.7"N 073°08`29.3"W 46°02`55.3"N 073°08`15.3"W et 46°02`53.2"N 073°08`14.0"W
Porter	une limite de zone draguée avec une profondeur de 9,1 mètres	joignant 46°02`48.6"N 073°08`28.0"W 46°02`50.8"N 073°08`29.4"W 46°02`56.7"N 073°08`11.5"W 46°02`54.5"N 073°08`10.0"W et 46°02`53.2"N 073°08`14.0"W

1312 - Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 02-AVR-1999 - NAD 1983

04-AOU-2000.		LNM/D. 21-APR-2000
Rayer	la limite de zone draguée avec une profondeur de 9,1 mètres	joignant 46°02`48.6"N 073°08`28.0"W 46°02`50.7"N 073°08`29.3"W 46°02`55.3"N 073°08`15.3"W et 46°02`53.2"N 073°08`14.0"W
Porter	une limite de zone draguée avec une profondeur de 9,1 mètres	joignant 46°02`48.6"N 073°08`28.0"W 46°02`50.8"N 073°08`29.4"W 46°02`56.7"N 073°08`11.5"W 46°02`54.5"N 073°08`10.0"W et 46°02`53.2"N 073°08`14.0"W

1312 - Port de Sorel - Nouvelle édition - 02-AVR-1999 - NAD 1983

04-AOU-2000.		LNM/D. 21-APR-2000
Rayer	la limite de zone draguée avec une profondeur de 9,1 mètres	joignant 46°02`48.7"N 073°08`27.6"W 46°02`50.9"N 073°08`29.1"W 46°02`55.4"N 073°08`15.1"W et 46°02`53.1"N 073°08`13.6"W
Porter	une limite de zone draguée avec une profondeur de 9,1 mètres	joignant 46°02`48.7"N 073°08`27.6"W 46°02`48.6"N 073°08`27.9"W 46°02`50.8"N 073°08`29.4"W 46°02`56.7"N 073°08`11.5"W 46°02`54.3"N 073°08`09.9"W et 46°02`53.2"N 073°08`13.5"W

1512 - Black Rapids Lock / Écluse 13 - Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. (526-1999, 530-1999)
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée "N33"	334°, 1640 pi. de la bouée N41

1512 - Ottawa to/à Long Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. (526-1999, 530-1999)
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée "N33"	45°19`27.0"N 075°41`55.5"W

1512 - Long Island to/à Becketts Landing - Feuille 2 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. (526-1999, 530-1999)
Rayer	la bouée tonne d'amarrage, orange et blanche, marquée, Priv	45°14`46.0"N 075°41`44.0"W

**PARTIE 2 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée "N68/2"	de 45°14'16.0"N 075°41'26.0"W à 45°14'17.0"N 075°41'25.0"W
Rayer	la bouée à espar orange, marquée, Priv	45°12'05.0"N 075°38'39.0"W
Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée "N122"	de 45°07'39.5"N 075°37'55.0"W à 45°07'38.0"N 075°37'55.0"W
Modifier	la légende N144 pour lire N142 vis-à-vis la bouée à espar rouge	45°05'22.7"N 075°38'04.5"W

1512 - Andrewsville Locks/Écluses 18-20 - Feuille 3 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNМ/D. (526-1999, 530-1999)
Porter	une balise de jour de bâbord, marquée "N259"	170°, 280 pi. de la bouée N258

1512 - Becketts Landing to/à Burritts Rapids - Feuille 3 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNМ/D. (526-1999, 530-1999)
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée "N209/1"	45°00'43.0"N 075°44'19.0"W

1512 - Burritts Rapids to/à Edmunds Lock - Feuille 3 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNМ/D. (526-1999, 530-1999)
Porter	une balise de jour de bâbord, marquée "N259"	44°57'19.0"N 075°48'56.0"W
Rayer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée "N304"	44°55'00.5"N 075°50'44.0"W
Porter	une bouée à espar de bifurcation de tribord, rouge, verte et rouge, marquée "NMA"	44°55'00.5"N 075°50'44.0"W
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée N389	44°52'20.0"N 075°55'35.5"W
Modifier	la légende N390/1 pour lire N388/2 vis-à-vis la bouée à espar rouge	44°52'22.0"N 075°55'27.0"W

1512 - Edmunds Lock to/à Smiths Falls - Feuille 3 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNМ/D. (526-1999, 530-1999)
Porter	une bouée à espar de tribord, rouge, marquée "N460"	44°52'56.5"N 075°59'22.5"W
Modifier	la légende N477 pour lire N479 vis-à-vis la balise de jour de bâbord	44°53'28.0"N 076°00'00.5"W
Rayer	la bouée à espar, cardinale nord, noire et jaune, marquée "NSF9"	44°53'37.5"N 076°00'39.0"W
Porter	une bouée à espar de bâbord, de bifurcation, verte, rouge et verte, marquée "NSF9"	44°53'39.0"N 076°00'39.0"W

1512 - Merrickville Locks/Écluses 21-23 - Feuille 3 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNМ/D. (526-1999, 530-1999)
Rayer	la bouée à espar, cardinale sud, jaune et noire, marquée "NM"	282°, 315 pi. de la balise de jour de bâbord N301
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée "NM1"	290°, 290 pi. de la balise de jour de bâbord N301

1512 - Old Slys Locks/Écluses 26,27 - Feuille 3 - Nouvelle édition - 03-AOU-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNМ/D. (526-1999, 530-1999)
Modifier	la légende N477 pour lire N479 vis-à-vis la balise de jour de bâbord	261°, 157 pi. de la balise de jour de tribord N478

1513 - Coninuation A, Tay River to/à Perth - Feuille 1 - Nouvelle édition - 07-JUN-1996 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNМ/D. 07-JUL-2000
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée "NT29"	44°53'20.0"N 076°11'26.5"W
Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée "NT30"	de 44°53'21.0"N 076°11'26.0"W à 44°53'23.0"N 076°11'26.5"W

**PARTIE 2 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

1513 - SMITH FALLS LOCKS 29A,31 - Feuille 1 - Nouvelle édition - 07-JUN-1996 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. 07-JUL-2000
Déplacer	la bouée à espar de bâbord, verte, marquée "N507"	de 264°, 2100 pi. de la balise de jour de tribord N502
		à 262°, 1875 pi. de la balise de jour de tribord N502
Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée "N508"	de 266°, 2050 pi. de la balise de jour de tribord N502
		à 268°, 2220 pi. de la balise de jour de tribord N502

1513 - SMITH FALLS TO/A ROCKY NARROWS - Feuille 1 - Nouvelle édition - 07-JUN-1996 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. 07-JUL-2000
Déplacer	la bouée à espar de bâbord, verte, marquée "N507"	de 44°53'46.0"N 076°01'57.7"W
		à 44°53'45.0"N 076°01'53.0"W
Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée "N508"	de 44°53'46.0"N 076°01'57.0"W
		à 44°53'47.0"N 076°01'59.0"W

1513 - JONES FALLS TO/A WASHBURN - Feuille 4 - Nouvelle édition - 07-JUN-1996 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. 07-JUL-2000
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée "S187"	44°22'24.0"N 076°20'43.0"W

1513 - WASHBURN TO/A KINGSTON - Feuille 5 - Nouvelle édition - 07-JUN-1996 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. 07-JUL-2000
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée "S187"	44°22'24.0"N 076°20'43.0"W

2203 - Isle of Pines to/à Byng Inlet - Feuille 3 - Nouvelle édition - 30-JUN-2000 - NAD 1983

11-AOU-2000.		LNM/D. (2337-1999)
Rayer	la profondeur de 6 pieds	45°42'45.5"N 080°39'29.8"W
Rayer	la profondeur de 7 pieds	45°42'37.8"N 080°39'22.9"W
Porter	une profondeur de 5 pieds	45°42'45.2"N 080°39'30.8"W
Porter	une profondeur de 5 pieds	45°42'38.3"N 080°39'21.8"W

L/C2228 - Lake Huron/Lac Huron (Southern Portion/Partie sud) - Carte Nouvelle - 16-FEV-1990 - NAD 1983

11-AOU-2000.		LNM/D. 30-JUN-2000
Modifier	F R 10m pour lire Oc RWG 10m	44°10'42.0"N 081°38'33.0"W

Référence: Avis publié pour la carte 2228, (2000-06-09). Les secteurs ne sont pas représentés sur cette carte. Prière de consulter le Cartouche, Kincardine de la carte 2291 pour une représentation complète du feu à secteurs.

2241 - Port Severn to/à Christian Island - Feuille 1 - Carte Nouvelle - 30-JUL-1999 - NAD 1983

04-AOU-2000.		
Porter	un brise-lames	joignant 44°48'58.3"N 079°50'50.9"W
		44°48'57.5"N 079°50'48.9"W
		et 44°48'55.8"N 079°50'47.7"W

2261 - Bayfield to/à Douglas Point - Nouvelle édition - 13-JUN-1986 - Nad 1927

11-AOU-2000.		LNM/D. 09-JUN-2000
Modifier	F R 10m pour lire Oc RWG 10m	44°10'40.0"N 081°38'37.0"W

Référence: Avis publié pour la carte 2228, (2000-06-09). Les secteurs ne sont pas représentés sur cette carte. Prière de consulter le Cartouche, Kincardine de la carte 2291 pour une représentation complète du feu à secteurs.

**PARTIE 2 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle/au Déroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DEC-1995 - NAD 1983

04-AOU-2000.		LNM/D. 14-APR-2000
Déplacer	la bouée jaune ODAS/SADO lumineuse, marquée 44011	de 41°03`30.0"N 066°33`30.0"W à 41°05`30.0"N 066°35`30.0"W

L/C4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 14-DEC-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. 05-MAY-2000
Déplacer	la bouée jaune ODAS/SADO lumineuse FI (4) Y, marquée 44011	de 41°03`36.0"N 066°33`18.0"W à 41°05`30.0"N 066°35`30.0"W
Porter	une obstruction et la légende Obsn,(PA), Rep(2000)	42°11`15.0"N 067°40`00.0"W

L/C4006 - Newfoundland/Terre-Neuve to/à Bermuda - Nouvelle édition - 14-DEC-1984 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. (1130-1999, 1137-1999)
Déplacer	la bouée jaune ODAS/SADO lumineuse, marquée 44011	de 41°03`00.0"N 066°32`00.0"W à 41°05`30.0"N 066°35`30.0"W

L/C4012 - Yarmouth to/à Halifax - Nouvelle édition - 13-MAR-1987 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. 05-MAY-2000
ANNULER	la bouée lumineuse jaune, "FI Y" temporaire Avis 301(T)/99 annulé.	44°21`51.6"N 063°53`16.7"W
ANNULER	la bouée lumineuse jaune, "FI Y" temporaire Avis 301(T)/99 annulé.	44°21`22.6"N 064°02`12.3"W

4142 - Evandale to/à Ram Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983

11-AOU-2000.		LNM/D. 26-MAY-2000
ANNULER	la bouée lumineuse à espar de tribord rouge, FI R, marquée H10 Avis 1731(T)/99 annulé.	45°50`00.0"N 066°10`45.0"W
ANNULER	la bouée plate de bâbord, verte, lumineuse, FI G, marquée "H11" Avis 1731(T)/99 annulé.	45°50`05.9"N 066°10`55.7"W
ANNULER	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée "H12" Avis 1731(T)/99 annulé.	45°50`07.4"N 066°10`55.0"W

4244 - Wedgeport and Vicinity/et les abords - Carte Nouvelle - 21-FEV-1986 - NAD 1983

11-AOU-2000.		LNM/D. 14-APR-2000
(T)Porter	une bouée à espar cardinale sud jaune et noire, marquée ND Remplacement temporaire du réflecteur radar, par une bouée cardinale sud.	43°40`48.0"N 065°54`00.0"W
(T)Rayer	le réflecteur radar Remplacement temporaire du réflecteur radar, par une bouée cardinale sud.	43°41`00.5"N 065°54`03.0"W

4245 - Yarmouth Harbour and Approaches/et les Approches - Nouvelle édition - 19-NOV-1999 - NAD 1983

25-AOU-2000.		LNM/D. 05-MAY-2000
Modifier	LFI 12s 38m 10M pour lire "FI 12s 35m 13M"	43°47`38.8"N 066°09`19.2"W
Rayer	Fog Sig	43°48`44.5"N 066°08`36.5"W

L/C4255 - Georges Bank/Banc des Georges Eastern Portion/Partie est - Carte Nouvelle - 27-JUL-1990 - NAD 1983

04-AOU-2000.		LNM/D. 12-MAY-2000
Déplacer	la bouée jaune ODAS/SADO lumineuse FI (4) Y, marquée 44011	de 41°03`36.0"N 066°33`18.0"W à 41°05`30.0"N 066°35`30.0"W

**PARTIE 2 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C4320 - Egg Island to à West Ironbound Island - Nouvelle édition - 26-SEP-1997 - NAD 1983

04-AOU-2000.		LNM/D. (1131-1999)
ANNULE	la bouée lumineuse jaune, "FI Y" temporaire Avis 301(T)/99 annulé.	44°21'22.6"N 064°02'12.3"W
ANNULE	la bouée lumineuse jaune, "FI Y" temporaire Avis 301(T)/99 annulé.	44°21'51.9"N 063°53'14.5"W

L/C4340 - Grand Manan - Nouvelle édition - 12-AVR-1991 - Nad 1927

11-AOU-2000.		LNM/D. (2132-1999)
(P)Modifier	FI R pour lire FI G Ce changement sera incorporé dans la nouvelle édition de cette carte qui sera disponible à une date ultérieure.	44°43'24.0"N 066°43'36.0"W

4342 - Long Island Bay - Nouvelle édition - 03-JUN-1988 - Nad 1927

11-AOU-2000.		LNM/D. 14-JAN-2000
Modifier	FI R pour lire FI G	44°43'23.4"N 066°43'36.6"W

4386 - Head Harbour - Nouvelle édition - 03-OCT-1986 - Nad 1927

11-AOU-2000.		LNM/D. (1131-1999)
Porter	un port de plaisance	44°38'04.0"N 063°55'06.0"W

4386 - St.Margaret's Bay - Nouvelle édition - 03-OCT-1986 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. (1131-1999)
ANNULE	la bouée lumineuse jaune, "FI Y" temporaire Avis 301(T)/99 annulé.	44°21'51.6"N 063°53'16.7"W
11-AOU-2000.		LNM/D. (1131-1999)
Porter	un port de plaisance	44°38'04.0"N 063°55'06.0"W

4426 - Rivière Ristigouche / Restigouche River - Nouvelle édition - 18-MAR-1988 - Nad 1927

04-AOU-2000.		LNM/D. (1322-1999)
Rayer	la bouée charpente de bâbord FI G, marquée EV3	48°05'02.0"N 066°21'38.0"W
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée EV3	48°05'02.0"N 066°21'38.0"W

4633 - Ramea Islands to Bonne Bay - Nouvelle édition - 24-AVR-1987 - NAD 1983

11-AOU-2000.		LNM/D. (1959-1999)
Modifier	QPW pour lire QLW vis-à-vis la bouée charpente cardinale ouest	47°22'55.0"N 057°01'30.0"W

4663 - Cow Head to Pointe Riche - Carte Nouvelle - 10-OCT-1957 - Inconnu

11-AOU-2000.		LNM/D. (509-1992)
Coller	l'annexe graphique ci-incluse	49°56'00.0"N 057°47'00.0"W

4763 - Port Manvers Area - Carte Nouvelle - 01-FEV-1963 - Inconnu

04-AOU-2000.		LNM/D. (728-1995)
Porter	un feu, FI	57°07'37.5"N 061°19'37.0"W
Porter	un feu, FI R	56°54'48.0"N 061°18'10.0"W

4764 - Cape Mugford Area - Carte Nouvelle - 01-FEV-1963 - Inconnu

04-AOU-2000.		LNM/D. (728-1995)
Porter	un feu, FI R	57°34'22.5"N 061°18'55.0"W

L/C4775 - Nain to Sagle Bay - Nouvelle édition - 09-SEP-1983 - Inconnu

04-AOU-2000.		LNM/D. 14-JUL-2000
Porter	un feu, FI G	56°47'15.0"N 061°19'37.0"W
Porter	un feu, FI	57°07'30.0"N 061°19'25.0"W

**PARTIE 2 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	un feu, FI R	57°34'20.0"N 061°18'30.0"W
Porter	un feu, FI R	56°54'42.0"N 061°18'00.0"W
6201 - Lake of the Woods - Nouvelle édition - 16-MAR-1973 - Nad 1927		
04-AOU-2000.		LNMD. 23-JUN-2000
Modifier	F R pour lire FI vis-à-vis le feu	49°24'32.0"N 094°05'37.0"W
6213 - Sioux Narrows – Nouvelle édition - 10-AOU-1984 - Nad 1927		
04-AOU-2000.		LNMD. (537-1997)
Modifier	F R pour lire FI vis-à-vis le feu	222°, 400 pieds de l'extrémité sud du brise-lames flottant
6213 - Whitefish Bay - Nouvelle édition - 10-AOU-1984 - Nad 1927		
04-AOU-2000.		LNMD. (537-1997)
Modifier	F R pour lire F vis-à-vis le feu	49°24'32.0"N 094°05'37.0"W
6216 - Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island - Carte Nouvelle - 02-AVR-1982 - Nad 1927		
25-AOU-2000.		LNMD. 02-JUN-2000
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 3 pieds	49°21'17.8"N 094°57'18.8"W
6240 - Red River to Berens River - Nouvelle édition - 15-DEC-1995 - Inconnu		
25-AOU-2000.		LNMD. (937-1999)
Rayer	la balise répondeuse radar	50°25'32.0"N 096°50'00.0"W
Porter	une balise répondeuse radar	50°23'48.0"N 096°49'00.0"W
6242 - Selkirk to Lake Winnipeg - Feuille 2 - Nouvelle édition - 13-JUN-1980 - Nad 1927		
25-AOU-2000.		LNMD. (939-1999)
Rayer	la balise répondeuse radar	50°25'32.0"N 096°49'30.0"W
Porter	une balise répondeuse radar	50°24'06.0"N 096°48'46.0"W
6251 - Red River / Rivière Rouge to/à Gull Harbour - Nouvelle édition - 26-MAI-2000 - Nad 1927		
25-AOU-2000.		LNMD. 26-MAY-2000
Rayer	la balise répondeuse radar	50°25'32.0"N 096°49'30.0"W
Porter	une balise répondeuse radar	50°24'09.0"N 096°48'46.0"W
L/C8005 - GEORGES BANK, ATLANTIC OCEAN/OCÉAN ATLANTIQUE - Nouvelle édition - 07-DEC-1984 - NAD 1983		
04-AOU-2000.		LNMD. 12-MAY-2000
Déplacer	la bouée jaune ODAS/SADO lumineuse FI (4) Y, marquée 44011	de 41°03'30.0"N 066°33'35.0"W à 41°05'30.0"N 066°35'30.0"W
Porter	une obstruction et la légende Obstn, PA, Rep(2000)	42°11'15.0"N 067°40'00.0"W
11-AOU-2000.		LNMD. 04-AUG-2000
Porter	une obstruction et la légende "DANGER Unexploded ordnance Explosifs non éclatés PA"	42°35'00.0"N 069°04'00.0"W
Porter	une obstruction et la légende DANGER Unexploded ordnance Explosifs non éclatés Repd 1999 PA	42°32'00.0"N 069°03'30.0"W
Porter	une obstruction et la légende "DANGER Unexploded ordnance Explosifs non éclatés PA"	42°31'00.0"N 068°53'00.0"W
L/C8046 - Button Islands to Cod Island - Nouvelle édition - 07-OCT-1983 - Inconnu		
04-AOU-2000.		LNMD. (1026-1986)
Porter	un feu, FI R	57°34'20.0"N 061°18'30.0"W

**PARTIE 2 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

**L/C8047 - Cod Island to Cape Harrison - Nouvelle édition - 07-OCT-1983 –
Inconnu**

04-AOU-2000.

LNMD. (1319-1999)

Porter un feu, FI

57°07'30.0"N 061°19'25.0"W

Porter un feu, FI R

57°34'20.0"N 061°18'30.0"W

Porter un feu, FI R

56°54'42.0"N 061°18'00.0"W

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modification à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) – Édition Annuelle 2000.

Labrador/VOK

Page 2-8

Rayer, Numéro de télex 016-4530 CCGTC SNF

Page 2-9

Modifier la table d'inclus :

Sites :	Voies :	Secteur STM :	Fréquences :		Remarques :
			Émission :	Réception :	
Hopedale	C16 C26*				

Page 2-10

SCTM Labrador/VOK – Diffusions :

Sous Continu, modifier la colonne Fréquence et Contenu comme suit :

Fréquences :

Contenu:

C21B Observations météorologiques actuelles (si disponibles) pour les endroits
Hopedale suivants:

1. Goose Bay	3. Makkovik	5. Nain
2. Cartwright	4. Hopedale	6. Mary's Harbour

Page 2-10

SCTM Labrador/VOK – Listes de trafic:

Ajouter:

Heures:	Fréquences:	Sites:
0036 UTC ensuite aux quatre heures	C24 C26	Cartwright Goose Bay Hopedale

St. Anthony, Terre-Neuve/VCM

Page 2-39

Modifier :

No. de téléphone :
 (709) 896-5817 Agent responsable
 (709) 454-3523 Superviseur des opérations du centre

Page 2-44

SCTM St. John's/VON - Diffusions:

Sous Continu, RADIOTÉLÉPHONIE

Rayer Prévisions maritimes pour la baie de la Conception (1 mai – 30 septembre)

Page 2-69

Rayer la nomenclature suivante:

Bouée lumineuse à l'embouchure
de la rivière Rouge
50 25 46.5 N
96 49 37 W

Page 3-27

Zone STM de Placentia Bay, Points d'appel:

Modifier les coordonnées pour des Points d'appel comme suite:

Numéro	Description géographique	
6	47°23'01"N	54°05'13"W
7	47°31'55"N	54°00'32"W
8	47°37'01"N	54°01'53"W
9	47°42'35"N	54°03'22"W

Page 3-35

Numéro 21, Secteur 5, Ile des Barques

Rayer l'entrée : *Navire montant seulement* sous Description générale et conditions

PARTIE 4 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume II, quatrième édition, 1985 —

Page 4 — Avant le paragraphe 33

Insérer: *Cartes 7000, 7066, 7482*

(C00-025.1)

Page 4 — Supprimer le paragraphe 33

Remplacer par: 33 **Elizabeth Bank** gît de 25 à 35 milles à l'ESE de Adderley Bluff. **Elizabeth Reef**, couvert de 1,5 m d'eau, dénomme une zone peu profonde sur Elizabeth Bank (*carte 7482*).

(C00-025.2)

Page 4 — Après le paragraphe 4

Insérer: *Cartes 7000, 7065, 7066, 7481, 7482*

(C00-025.3)

Page 6 — Paragraphe 51, ligne 1

Supprimer: La petite baie s'ouvrant

Remplacer par: Le passage qui s'avance dans le côté Ouest de Qakutaak Bay,

(C00-025.4)

Page 20 — Paragraphe 204, ligne 2

Supprimer: aéronautique

Remplacer par: entretenu à titre privé (*66°32'N, 86°15'W*)

(C00-026.1)

Page 24 — Supprimer le paragraphe 28

Remplacer par: 28 **Radiophares.** — Un radiophare (*68°46'N, 81°15'W*), entretenu à titre privé, dans le village de Hall Beach, émet son identification UX (• — — •• —) sur la fréquence 378 kHz. Un radiophare aéronautique (*68°47'N, 81°14'W*), entretenu à titre privé, émet son identification YUX (— • — — •• — — •• —) sur la fréquence 117,3 MHz.

(C00-026.2)

Page 36 — Paragraphe 162, ligne 9 – après «d'atterrissage»

Insérer: , non entretenue,

(C00-027.1)

Page 36 — Supprimer le paragraphe 166.

(C00-027.2)

Page 37 — Supprimer les paragraphes 173 et 174

Remplacer par: 173 Une route de gravier relie la plage avec la station et la piste d'atterrissage.

(C00-027.3)

174 La station de Longstaff Bluff est dépourvue de personnel. Il y a un abri d'urgence, équipé d'un téléphone et d'une caméra de surveillance — aucun approvisionnement ni service.

(C00-027.4)

PARTIE 4 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 39 — Supprimer le paragraphe 195

Remplacer par: 195 **Radiophare.** — Un radiophare (69°22'N, 81°49'W), entretenu à titre privé, dans le village de Igloolik, émet son identification YGT (— • — — — • —) sur la fréquence 241 kHz.

(C00-028.1)

Page 41 — Paragraphe 205, ligne 1 – après «**balise**»

Insérer: , pourvue d'un réflecteur radar,

(C00-028.2)

Page 41 — Supprimer le paragraphe 207

Remplacer par: 207 **Tern Island** (69°33'N, 80°50'W), d'une altitude de 25 pieds (8 m), est située du côté NE du passage dans le détroit Fury et Hecla; elle porte une **balise** pourvue d'un réflecteur radar. Elle est entourée de **petits fonds** et de nombreuses **roches** asséchantes gisent du côté Nord de l'île. Des épis de gravier débordent les extrémités Est et Ouest de l'île.

(C00-028.3)

Page 41 — Supprimer le paragraphe 208

Remplacer par: 208 **Dangers.** — Une vaste **zone peu profonde**, centrée à 3,5 milles au SW de Tern Island, du côté SW du passage, comprend trois aiguilles et la profondeur minimale est de 19 pieds (5,8 m).

(C00-028.4)

Page 41 — Supprimer le paragraphe 210

Remplacer par: 210 Une **balise** de 30 pieds (9 m) de haut, pourvue d'un réflecteur radar, est placée sur Tangle Island.

(C00-028.5)

Pages 43 et 46 — Supprimer le paragraphe 232

Remplacer par: 232 **Profondeurs.** — À 0,9 mille à l'ENE de Freuchen Point, la profondeur à mi-chenal est de 11,1 m. Un **haut-fond** isolé, couvert de 16,2 m d'eau, gît du côté Sud du chenal sondé, à 2,6 milles au Nord de l'extrémité Ouest de l'île.

(C00-029.1)

Page 46 — Supprimer le paragraphe 245

Remplacer par: Une **balise**, pourvue d'un réflecteur radar, est placée sur l'îlot central du groupe Mocklin.

(C00-029.2)

Page 48 — Paragraphe 6, lignes 12 et 13

Supprimer: n'a pas été hydrographiée.

Remplacer par: a été hydrographiée entre 1984 et 1992; il y a des levés de reconnaissance dont l'espacement des sondes est de 2 km. Elle renferme des levés en route.

(C00-029.3)

PARTIE 4 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 64 — Supprimer les paragraphes 133 et 134

Remplacer par: 133 **Dôme — Tour.** — La bâtisse à dôme du site du **Système de surveillance du Nord** domine une colline de 325 m (1 066 pi) de haut, située à 6,5 milles au SSE du village; elle porte une tour de 30 m (100 pi) de haut, pourvue d'un **feu** d'obstacle aérien. (C00-030.1)

134 Le site de Pelly Bay est dépourvu de personnel. Il y a un abri d'urgence, équipé d'un téléphone et d'une caméra de surveillance — aucun approvisionnement ni service. (C00-030.2)

134.2 **Radiophare.** — Un radiophare (68°32'N, 89°47'W), non surveillé et entretenu à titre privé, situé près du village de Pelly Bay, émet son identification YBB (— • — — — ••• — •••) sur la fréquence 263 kHz. (C00-030.3)

Page 64 — Supprimer le paragraphe 137.

(C00-030.4)

Page 65 — Paragraphe 147, ligne 5 – après «d'atterrissage»

Insérer: désaffectée (C00-031.1)

Page 65 — Supprimer le paragraphe 148.

(C00-031.2)

Page 65 — Supprimer le paragraphe 149

Remplacer par: 149 **Amers.** — Les installations désaffectées de la station de la ligne DEW Mackar Inlet s'élèvent sur une colline située à 3,6 milles à l'ESE de Cape Sibbald. Elles comprennent un réservoir à pétrole, un groupe de bâtisses ont une est à dôme et une tour de 91 m (300 pi) de haut et 387 m (1 270 pi) d'altitude. (C00-031.3)

Page 85 — Supprimer le paragraphe 172

Remplacer par: 172 La ville de Iqaluit, desservie par une piste d'atterrissage, est bâtie au fond de **Koojesse Inlet**. (C00-031.4)

Page 85 — Paragraphe 174, ligne 2

Supprimer: Frobisher
Remplacer par: Iqaluit (C00-031.5)

Page 86 — Supprimer le paragraphe 181

Remplacer par: 181 **Radiophares.** — Un radiophare (63°44'N, 68°33'W), entretenu à titre privé, émet son identification YFY (— • — — •• — • — • — —) sur la fréquence 204 kHz. Un radiophare aéronautique (63°45'N, 68°28'W), entretenu à titre privé, émet son identification YFB (— • — — •• — • — •••) sur la fréquence 117,4 MHz. Deux autres radiophares aéronautiques, situés à proximité, émettent sur la fréquence 109,9 MHz. (C00-032.1)

PARTIE 4 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 87 — Paragraphe 194, lignes 1 et 2
Supprimer: «Frobisher ... moderne»
Remplacer par: **Iqaluit (ville) — Ressources et services.** — Cette ville moderne est la capitale de Nunavut et
(C00-032.2)
- Page 259 — INDEX, après «Elder Point 33»
Ajouter: Elizabeth Bank 4
(C00-025.5)
- Page 260 — INDEX, après «Elizabeth, Point..... 14»
Insérer: Elizabeth Reef..... 4
(C00-025.6)
- Page 263 — INDEX, avant «Irene Bay..... 248»
Insérer: Iqaluit..... 85
(C00-032.3)
- Page 269 — INDEX, avant «Qarsau (Rodgers) Island..... 87»
Insérer: Qakutaak Bay..... 6
(C00-032.4)

PARTIE 5 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

TERRE-NEUVE

139.2	<i>Penguin Islands - Bouée à sifflet lumineuse cardinale Ouest QLW</i>	47 22 55 57 01 30	Q(9)	W	15s	Jaune, noire et jaune, marquée "QLW".	À longueur d'année.	Carte:4633 Éd. 08/00
324.33	Black Island	56 47 15 61 19 37	FI	G	4s	52.2		Tour à claire-voie carrée, marques de jour verte et blanche sur 3 côtés. 3.7	Lum. 0.5 s; obs.3.5 s Saisonnier.	Carte:4775 Éd. 08/00
324.34	Little Fish Island	56 54 42 61 18 00	FI	R	4s	49.2	4	Tour à claire-voie carrée, marques de jour rouge et blanche sur 3 côtés. 3.7	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s Saisonnier.	Carte:4775 Éd. 08/00
324.35	Beachy Island	57 07 30 61 19 25	FI	W	4s	65.9	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge et blanche sur 3 côtés. 3.6	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s Saisonnier.	Carte:4775 Éd. 08/00
324.9	Stirrup Island	57 34 20 61 18 30	LFI	R	10s	74.8	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge et blanche sur 3 côtés. 3.7	Lum. 2 s; obs. 8 s Saisonnier.	Carte:4775 Éd. 08/00

ATLANTIQUE

30.5 H4170.4	Farmer Ledge	44 43 23.4 66 43 36.6	FI	G	4s	4.1	Tour à claire-voie verte. 4.1	À longueur d'année.	Carte:4342 Éd. 08/00
1087 H1306	Indian Point – Alignement								Rayer du Livre.	
1088 H1306.1									Carte:4905 Éd. 08/00	
1088.5 H1307									Rayer du Livre.	
1088.6 H1307.1	Indian Point – Alignement Nord									Carte:4406 Éd. 08/00
1347	<i>Middle Ground - Bouée lumineuse EV3</i>								Rayer du Livre.	Carte:4426 Éd. 08/00
1375 H1664	Paspébiac	Sur le banc de sable. 48 00 57.8 65 14 49.7	FI	W	5s	13.7	20	Tour à claire-voie carrée, deux marques de jour rectangulaires orange fluorescent sur les côtés E. et S. 12.2	Lum. pér. 5 s À longueur d'année.	Carte:4921 Éd. 08/00
1379 H1680	Port Daniel Ouest	Sur la pointe Ouest. 48 09 04.8 64 56 59.1	FI	W	5s	20.0	20	Tour octogonale blanche. 10.0	Lum.pér.5 s À longueur d'année.	Carte:4921 Éd. 08/00

PARTIE 5 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

ATLANTIQUE

1428 H58							Rayer du Livre.
1429 H58.1	Koksoak River - alignement						Carte:5338 Éd. 08/00
1430 H58.4							Rayer du Livre.
1430.1 H58.41	Koksoak River - alignement Est						Carte:5338 Éd. 08/00
1431 H59							Rayer du Livre.
1432 H59.1	Beacon Point (Inukshuktuyuk) - alignement						Carte:5338 Éd. 08/00
1434 H57	Button Islands Radiophare						Rayer du Livre. Carte:5456 Éd. 08/00
1779 H2112		Extrémité Est de la pointe. 48 07 23.8 69 43 02.2	F W	28	22	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire.	À longueur d'année. Visible sur l'alignement. Feu de secours. Visible de 077° à 257° par l'E. et le S. Cornet - Son 3s; sil.27s Le cornet est orienté à 275°. L'opération se fera à distance sur la voie 69 (156,475 MHz).Tout navigateur requérant l'opération du signal de brume devra actionner le bouton pressoir de son radio VHF cinq (5) fois consécutives à intervalle de 1 seconde sur la voie 69.Le signal se mettra en fonction pour une durée de 60 minutes. Après ce délai, il devra refaire la même opération. Le signal de brume peut être mis hors fonction en activant 7 fois le bouton pressoir de son radio VHF.
	Pointe Noire - alignement		F G	28	7	10.7	
1780 H2112.1		273°05' 427.4m des feux antérieurs .	F W	42	22	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 9.1	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année. Carte:1203 Éd. 08/00

PARTIE 5 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
ATLANTIQUE							
1823.611	Roberval	48 31 03.3 72 13 03.5	Fl R 6s	7.3	Mât cylindrique.	Aide privée. À longueur d'année. Carte:6100 Éd. 08/00
1823.612	Roberval	48 31 04.2 72 13 05.2	Fl G 6s	Mât cylindrique.	Aide privée. À longueur d'année. Carte:6100 Éd. 08/00
1823.63	Saint-Prime	48 36 04 72 19 22	F R	7.0	Aide privée. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement. Carte:6100 Éd. 08/00
1851 H2208	Pte de la Prairie	Extrémité Nord de la Grande Batture. 47 24 33.8 70 25 51.2	Fl W 5s	15.8	16	Pieu cylindrique rouge, partie supérieure blanche.	Lum. pér. 5 s À longueur d'année. Carte:1233 Éd. 08/00
1887 H2238.2	Île aux Grues	47 03 18.3 70 31 53.6	Fl G 6s	11.1	Sur la structure du quai. 9.1	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement. Carte:1317 Éd. 08/00
1946 H2300	Pointe Saint- Pierre - Alignement	Sur la plage, côté Sud du chenal. 46 55 35.3 71 02 26.8	F G	6.3	Tour à claire-voie carrée; marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 6.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1947 H2300.1		218°36' 166.7m du feu antérieur.	F G	13.0	Tour à claire-voie carrée; marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 12.2	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Carte:1317 Éd. 08/00
Feu de (E.I.) 2535	Île Simik – Alignement	68 32 46 89 52 11	F W	13.3	Tour à claire-voie. 7.6	
Feu de (E.I.) 2536		092°55' 107.7 m du feu antérieur	F W	23.8	Tour à claire-voie. 4.6	Carte:7578 Éd. 08/00
Feu de (E.I.) 2537	Desgroseillers – Alignement	68 32 24 89 51 05	F Y	6.8	Tour à claire-voie. 10.7	
Feu de (E.I.) 2538		357°57'49.9 m du feu antérieur	F Y	16.7	Tour à claire-voie. 3.0	Carte:7578 Éd. 08/00

PARTIE 5 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nom- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------------------------------	------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

ATLANTIQUE

Feu de (E.I.) 2539	Pelly Bay - Alignement	68 31 31 89 49 59	F	R		10.6	Tour à claire-voie. 12.2	
		140°17' 266.7 m du feu antérieur	F	R		30.7	Tour à claire-voie. 4.6	
Feu de (E.I.) 2540									Carte:7578 Éd. 08/00
Feu de (E.I.) 2590 H57	Button Islands Radiophare	Extrémité NE. de l'île Goodwin. 60 41 45 64 37 36	Fl	W	6s	54.9	8	Tour à claire-voie carrée. 9.4	Lum. 1 s; obs. 5 s Saisonnier.
									Carte:5456 Éd. 08/00
Feu de (E.I.) 2591 H58	Koksoak River – alignement	58 27 37.2 68 12 26.9	F	G		18.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent. 7.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
Feu de (E.I.) 2592 H58.1		197°38' 613.6m du feu antérieur.	F	G		39.6	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour orange fluorescent. 24.4	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
									Carte:5338 Éd. 08/00
Feu de (E.I.) 2593 H58.4	Koksoak River – alignement Est	58 29 42 68 10 20.2	Iso	W	2s	19.7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 7.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
Feu de (E.I.) 2594		189°36' 651.4m du feu antérieur.	Iso	W	2s	35.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 19.8	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
									Carte:5338 Éd. 08/00
Feu de (E.I.) 2595 H59	Beacon Point (Inukshuktuyuk) – alignement	58 33 04.2 68 11 32.6	F	W		17.4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent. 7.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
Feu de (E.I.) 2596 H59.1		219°49' 1025.2m du feu antérieur.	F	W		44.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent. 7.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
									Carte:5338 Éd. 08/00

EAUX INTÉRIEURES

23.4	Pointe à Fourneau – Bouée lumineuse AE2	À l'Est de la pointe. 45 22 11 73 50 41.5	Fl	R	4s	Rouge, marquée "AE2".	Saisonnier.
									Carte:1410 Éd. 08/00
23.5	Pointe à Fourneau – Bouée lumineuse AE4	À l'Est de la pointe. 45 22 29 73 51 04.5	Fl	R	4s	Rouge, marquée "AE4".	À longueur d'année.
									Carte:1410 Éd. 08/00

PARTIE 5 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Eaux Intérieures

23.6	Bouée lumineuse AE7	45 22 39 73 51 56	FI G 4s	Verte, marquée "AE7".	À longueur d'année. Carte:1410 Éd. 08/00
23.65	Bouée lumineuse AE10	45 22 58.9 73 52 15.5	Q R 1s	Rouge, marquée "AE10".	À longueur d'année. Carte:1410 Éd. 08/00
1475.711	Île Simik – Alignement						Rayer du Livre.
1475.721							
1475.731	Desgroseillers – Alignement						Rayer du Livre.
1475.741							
1475.751	Pelly Bay - Alignement						Rayer du Livre.
1475.761							
1564	Embouchure de Red River - Bouée lumineuse	50 25 32 96 49 30	Mo(A) W	Bandes verticales rouges et blanches, surface orange fluorescent, marquée "RED RIVER".	À longueur d'année. Carte:6242 Éd. 08/00
2535	Île Simik – Alignement	68 32 46 89 52 11	F W	13.3	Tour à claire-voie. 7.6	
2536		092°55' 107.7 m du feu antérieur	F W	23.8	Tour à claire-voie. 4.6	Carte:7578 Éd. 08/00
2537	Desgroseillers – Alignement	68 32 24 89 51 05	F Y	6.8	Tour à claire-voie. 10.7	
2538		357°57' 49.9 m du feu antérieur	F Y	16.7	Tour à claire-voie. 3.0	Carte:7578 Éd. 08/00
2539	Pelly Bay - Alignement	68 31 31 89 49 59	F R	10.6	Tour à claire-voie. 12.2	
2540		140°17' 266.7 m du feu antérieur	F R	30.7	Tour à claire-voie. 4.6	Carte:7578 Éd. 08/00

PARTIE 5 – Édition 08/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nom- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------------------------------	------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

EAUX INTÉRIEURES

2590 H57	Button Islands Radiophare	Extrémité NE. de l'île Goodwin. 60 41 45 64 37 36	Fl W 6s	54.9	8	Tour à claire-voie carrée. 9.4	Lum. 1 s; obs. 5 s Saisonnier.	Carte:5456 Éd. 08/00
2591 H58	Koksoak River - alignement	58 27 37.2 68 12 26.9	F G	18.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent. 7.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.	
2592 H58.1		197°38' 613.6m du feu antérieur.	F G	39.6	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour orange fluorescent. 24.4	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.	Carte:5338 Éd. 08/00
2593 H58.4	Koksoak River - alignement Est	58 29 42 68 10 20.2	Iso W 2s	19.7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 7.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.	
2594 H58.41		189°36' 651.4m du feu antérieur.	Iso W 2s	35.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 19.8	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.	Carte:5338 Éd. 08/00
2595 H59	Beacon Point (Inukshuktuyuk) - alignement	58 33 04.2 68 11 32.6	F W	17.4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent. 7.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.	
2596 H59.1		219°49' 1025.2m du feu antérieur.	F W	44.0	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent. 7.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.	Carte:5338 Éd. 08/00

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.